



14ème législature

Question N° : 27628	De Mme Luce Pane (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie sociale et solidaire et consommation
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > économie et finances : services extérieurs	Analyse > direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. restructuration. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/05/2013 Réponse publiée au JO le : 03/09/2013 page : 9264 Date de changement d'attribution : 04/06/2013		

Texte de la question

Mme Luce Pane attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. La révision générale de politiques publiques et son corollaire, la réforme de l'administration territoriale de l'État, ont fort négativement impacté l'organisation de la DGCCRF. Celle-ci a été divisée en plusieurs niveaux territoriaux et privée du lien hiérarchique avec le ministre. Depuis cinq ans, six cents postes ont été supprimés à la DGCCRF qui n'en compte plus que trois mille. Avec cette désorganisation et cette baisse d'effectifs, il est difficile pour les agents d'assurer la mission de service public qui leur a été confiée. Elle lui demande de bien vouloir indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour résoudre la situation de la DGCCRF.

Texte de la réponse

Les effectifs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont été, ces dernières années, affectés par des réductions d'emplois sensibles et par des transferts liés, essentiellement, aux réorganisations administratives. Cette situation explique le recul de l'activité de la DGCCRF en 2012, mesurée par le nombre d'établissements contrôlés ou le nombre d'actions de contrôle. Toutefois, cette baisse est plus marquée que celle imputable à la seule diminution de ses effectifs. Parallèlement, les récentes affaires de fraude, comme la découverte de viande de cheval dans des plats préparés en lieu et place de viande de boeuf, ont montré que l'exigence de loyauté constitue un enjeu économique important, mais aussi un atout compétitif à l'export pour les produits fabriqués sur le territoire français. Sensibilisé sur ces points, le Premier ministre a souhaité, avant toute décision, disposer d'une appréciation exacte de la situation générale des services déconcentrés de l'État après les réformes entreprises ces dernières années. Une trentaine de propositions et de pistes d'évolution ont d'ores et déjà été soumises au comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), réuni le 2 avril dernier, afin de faciliter le travail quotidien des services déconcentrés. A l'issue de ce CIMAP, le Premier ministre avait confié à MM. Jean-Marc Rebière (préfet) et Jean-Pierre Weiss (ingénieur général) la mission de proposer, d'ici la fin du premier semestre 2013, sur la base d'une analyse prospective à cinq ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarii d'organisation de l'administration territoriale de l'État pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires. Cette mission a consulté toutes les parties intéressées et notamment les organisations syndicales. Dans le cadre de cette démarche générale a notamment été examinée et évaluée la situation des services chargés de



la mise en oeuvre des politiques portées par la DGCCRF, lesquelles sont au coeur de l'action du Gouvernement en matière d'ordre public économique, de protection des droits des consommateurs et de protection de la sécurité et de la santé des consommateurs. Le CIMAP du 17 juillet 2013 a ainsi mandaté le ministre de l'économie pour faire des propositions d'organisation qui, tout en maintenant le caractère départemental de l'organisation territoriale, renforcent son efficacité par le jeu de mutualisations interdépartementales et d'une plus grande coordination régionale des compétences spécialisées. D'ores et déjà, les effectifs de la DGCCRF ont été stabilisés pour 2013, et le Gouvernement envisage de conforter ses missions en matière de concurrence et de consommation grâce à de nouveaux outils juridiques, dans le cadre du projet de loi consommation qui sera déposé au cours de l'année 2013.